

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20 H 30. Monsieur le Maire en assure la présidence.

Étaient présents : Mmes et MM. Albinet, Armicent, Asperti, Béghin, Belan, Boudry, Bousquet-Casagne, Calvet, Cassany (Maire), Chalah, Claudel-Dourneau, Delléa, Denis, Feuillas, Gallego-Medina, Girard, Gonzato, Hamidani, Joly, Ladrech, Lamorlette, Laporte, Leygue, Marchand, Maruejols-Benoît, Pinzano, Tranchard, Varin, Zafar

Étaient absents représentés : Mme Davelu-Chavin par Mme Armicent, Mme Lacoue par M. Calvet, Mme Lhez-Bousquet par M. Ladrech, M. Unanué par Mme Claudel-Dourneau

Étaient absents : M. et Mme Dupuy, Falconnier

Une minute de silence a été observée en mémoire des victimes des attentats commis à Bruxelles.

Mme Farah Hamidani est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 mars est approuvé.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales soit : les décisions n° 1 à 35 pour l'année 2016.  
Le compte-rendu des décisions est approuvé.

**Le Conseil Municipal a examiné les affaires suivantes :**

**Direction des Finances :**

**1 - Approbation du Compte de Gestion - Rapporteur : M. Calvet**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif :

- après s'être fait présenter : le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;
- après s'être assuré que le receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour :29 / Contre : 4 / Abstentions :

Décide :

**Article 1 :** D'approuver le compte de gestion 2015 établi par le Comptable Public.

**2 - Approbation du Compte Administratif 2015 - Rapporteur : M. Calvet**

**Synthèse**

**Définition**

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par l'autorité territoriale. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi un bilan financier qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et consolide toutes les recettes et les dépenses réalisées.

**L'année 2015 : un contexte financier fortement contraint...**

Dans le cadre de sa contribution au redressement des finances publiques la commune de Villeneuve-sur-Lot verra sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisser de près de 2M€ entre 2014 et 2017. En 2014, la baisse s'est élevée à 274 K€. L'année 2015 est la 2<sup>ème</sup> année consécutive de baisse des dotations, celle-ci étant nettement plus forte puisque la réduction est de 564 K€. L'enjeu de la construction du Budget Primitif 2015 a été celui de contenir l'ensemble des crédits afin de compenser cette perte et satisfaire ainsi aux ratios de bonne gestion (taux d'épargne et capacité de désendettement).

**... dont les résultats restent conformes à la stratégie financière adoptée par la ville...**

Le pilotage financier s'exerce au travers de deux ratios qui sont :

- le taux d'épargne brut >10%
- et la capacité de désendettement < 10 ans

Les ratios de CA 2015 restent très proches de ceux de 2014 malgré la baisse drastique de la DGF, ceci grâce aux **effets combinés** d'une vigilance marquée au regard des crédits de gestion en cohérence avec les orientations d'économies préconisées dans le cadre de la préparation budgétaire, d'effets d'oubains conjoncturels sur la masse salariale (départs) et d'une amélioration des recettes fiscales (effet base et rôles supplémentaires) et autres reversements (taxe publicité enseignes).

**RATIOS DE PILOTAGE FINANCIERS**

	CA	CA
En K€	2014	2015
+Recettes de gestion	31 040	31 116
- Dépenses de gestion	26 843	27 025
- Frais financiers	1 289	1 088
<b>= Epargne brute</b>	<b>2 908</b>	<b>3 003</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>9,4%</b>	<b>9,7%</b>
Encours de dette au 31/12	29 615	30 111
<b>Encours dette au 31/12</b> <b>épargne brute</b>	<b>10,2 ans</b>	<b>10,0 ans</b>

**...mais nécessitant des efforts pérennes pour juguler la poursuite des baisses des recettes**

Les années 2016 et 2017 restent celles les plus tendues puisque la DGF devrait se réduire respectivement de 575 K€ et 563 K€.

La stratégie financière présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 10 mars 2016 vise donc, en contenant fortement les crédits de gestion et les investissements sur la période 2016-2017, de revenir dans la

norme des ratios prudentiels dès 2018, à savoir un taux d'épargne brute supérieur à 10% et une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

La présentation du compte administratif se fera selon la partition suivante :

- examen des **soldes intermédiaires de gestion** qui consolident le budget 2015 par nature jusqu'à l'obtention de l'**épargne brute**
- présentation des principaux **investissements** réalisés au budget principal et des budgets annexes
- présentation du **résultat** de clôture

## LA STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

### CA 2015 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	28 113 K€	Recettes	31 116 K€
Masse salariale	17 205 K€	Fiscalité ménages	16 735 K€
Crédits de gestion des services	9 094 K€	CAGV AC	4 189 K€
Subventions Asso	726 K€	DGF	3 510 K€
Frais financiers	1 088 K€	Dotations & subventions & produits services	6 682 K€
Epargne brute	3 003 K€		

Cette présentation permet de mettre en exergue les grandes masses du compte administratif.

31 M€ de recettes de fonctionnement après déduction de 28 M€ de dépenses de fonctionnement induisent une épargne brute qui s'élève à 3 M€.

Proche des 10% des recettes de fonctionnement, elle permet de rembourser le capital de la dette et d'autofinancer une partie des investissements.

### CA 2015 SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	6 669 K€	Recettes	10 291 K€
Remb. capital dette	2 844 K€	Epargne brute	3 003 K€
Travaux PPI	3 825 K€	Résultat N-1	2 447 K€
Excédent	3 622 K€	Subv & divers	1 941 K€
		Emprunt d'équilibre	2 900 K€

Le résultat antérieur, additionné aux subventions, TVA suffit à financer les investissements de l'exercice.

Les emprunts réalisés à hauteur de 2,9 M€ viennent alimenter l'excédent de l'exercice et serviront à financer les investissements 2016.

## I – LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'appréhender la constitution de l'épargne en distinguant l'évolution des masses budgétaires par nature.

### 1 – 1 UNE STABILITÉ DE LA VALEUR AJOUTÉE PAR L'EFFET CONJOINT DE LA MAÎTRISE DES CRÉDITS DE GESTION ET DU MAINTIEN DES RECETTES

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	CA2014		CA14	CA 2015		CA15	% Var.	Variation
	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net	CA15/CA14	
+ 70 Vente de produits		1 092	1 092		1 267	1 267	16,0%	175
+ 73 Impôts & taxes - reversements aux communes	2	22 238	22 236		22 716	22 716	2,2%	480
+ 74 Dotations & subventions		7 184	7 184		6 520	6 520	-9,2%	-664
+ 75 & 77 Produits de gestion courante		179	179		211	211	17,9%	32
<b>Recettes courantes de fonctionnement (A)</b>	<b>2</b>	<b>30 693</b>	<b>30 691</b>	<b>0</b>	<b>30 714</b>	<b>30 714</b>	<b>0,1%</b>	<b>23</b>
- 60 Achats & variation de stocks	3 738		3 738	3 718		3 718	-0,5%	-20
- 61 Services extérieurs	1 846		1 846	1 682		1 682	-8,9%	-164
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	1 171		1 171	1 168		1 168	-0,3%	-3
- 65 & 67 Charges de gestion courante	3 008		3 008	3 110		3 110	3,4%	102
<b>Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>	<b>9 763</b>	<b>0</b>	<b>-9 763</b>	<b>9 678</b>	<b>0</b>	<b>-9 678</b>	<b>-0,9%</b>	<b>85</b>
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>			<b>20 928</b>			<b>21 036</b>	<b>0,5%</b>	<b>108</b>

Les **recettes** courantes de fonctionnement se sont stabilisées comparativement à 2014 (+23 K€).

La baisse des dotations de l'État dont la DGF (- 664 K€) est compensée pour partie par les comptes 70 et 73, respectivement consacrés :

1. aux recettes du Théâtre (+ 120 K€), des services Restauration scolaire et périscolaire (+90 K€)
2. aux contributions directes (+ 460 K€), à la TLPE (+ 134 K€) et à la taxe sur l'électricité (+ 83 K€)

A noter toutefois une baisse des recettes des services (piscine transférée à la CAGV et cantines scolaires) et des redevances pour occupation du domaine public et une augmentation de celles en lien avec le recrutement d'emplois aidés.

Par ailleurs certaines dotations de l'État augmentent et/ou se stabilisent telles que la compensation de TH, la dotation nationale de péréquation et la dotation de solidarité urbaine.

Les **dépenses** externes de fonctionnement (hors charges de personnel) évoluent sensiblement et génèrent une variation positive de +85 K€.

Les principales économies réalisées et conformes à celles qui avaient été projetées lors de la préparation du budget 2015 concernent les postes suivants :

- fluides (éclairage public, eau, électricité),
- téléphonie, communications mobiles et internet,
- produits chimiques et contrats divers au service Hygiène,
- intervenants et services extérieurs à la Direction des Affaires Culturelles (centre culturel, mai de la photo, Keskili, Salon du Livre), à la Direction de la Réussite Educative (périscolaire) et au Cabinet (animations, communication et relations citoyennes),
- la maintenance de la voirie – enduit,
- la maintenance des copieurs.

**La valeur ajoutée avec 108 K€ est en évolution de +0,5% par rapport à 2014 traduisant des efforts marquants en termes de maîtrise des coûts des charges courantes.**

## 1 – 2 UN EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (ÉPARGNE DE GESTION) QUI BAISSÉ FAIBLEMENT (-2,7%) GRÂCE A LA STABILISATION DE LA MASSE SALARIALE

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	CA2014		CA14 Net	CA 2015		CA15 Net	% Var. CA15/CA14	Variation
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes			
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>			<b>20 928</b>			<b>21 036</b>	<b>0,5%</b>	<b>108</b>
- 63 Impôts & taxes (hors 012)	95		95	142		142	49,5%	47
- 012 Charges de personnel nettes (012 - 013 - 74)	16 983	347	16 636	17 205	402	16 803	1,0%	167
<b>Dépenses internes de fonctionnement (D)</b>	<b>17 078</b>	<b>347</b>	<b>-16 731</b>	<b>17 347</b>	<b>402</b>	<b>-16 945</b>	<b>1,3%</b>	<b>-214</b>
<b>Epargne de gestion ou EBE (E = C - D)</b>			<b>4 197</b>			<b>4 091</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-106</b>

### Compte 012 Charges de personnel : une évolution maîtrisée compte tenu de départs conjoncturels

La masse salariale évolue de +1% entre 2014 et 2015, sachant que les prévisions budgétaires 2015 prévoyaient initialement une hausse de +3% compte tenu de charges complémentaires principalement exogènes telles que la poursuite des revalorisations des catégories C, l'augmentation des charges salariales et les effets année pleine des temps d'aménagements périscolaires (TAP).

Par ailleurs et comme précisé précédemment les recettes de personnel évoluent positivement (+55 K€) du fait de la systématisation de l'emploi de contrats aidés, notamment dans le cadre de remplacements de personnels sortants.

L'impact des frais de personnel nets s'élèvent à 167 K€ ce qui porte l'épargne de gestion en valeur absolue à 4M€.

Les charges de personnel représentant plus de 60% du budget de fonctionnement, des orientations préventives ont été approuvées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, dont l'objectif raisonnable est de contenir cette masse nette jusqu'en 2020, neutralisant tous les effets mécaniques du Glissement Vieillesse Technicité et d'éventuels impacts haussiers dus à la réglementation.

## 1 – 3 UNE ÉPARGNE BRUTE QUI SE TASSE (9,7%) AUTOUR DE 3M€

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	CA2014		CA14 Net	CA 2015		CA15 Net	% Var. CA15/CA14	Variation
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes			
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>			<b>20 928</b>			<b>21 036</b>	<b>0,5%</b>	<b>108</b>
<b>Epargne de gestion ou EBE (E = C - D)</b>			<b>4 197</b>			<b>4 091</b>	<b>-2,5%</b>	<b>-106</b>
+ 76 Produits financiers								0
- 66 Charges financières	1 289		1 289	1 088		1 088	-15,6%	-201
<b>Résultat financier de fonctionnement (F)</b>	<b>1 289</b>	<b>0</b>	<b>-1 289</b>	<b>1 088</b>	<b>0</b>	<b>-1 088</b>	<b>-15,6%</b>	<b>201</b>
<b>Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>			<b>2 908</b>			<b>3 003</b>	<b>3,3%</b>	<b>95</b>

### Compte 66 Charges financières : un encours de dette légèrement en hausse et des frais financiers en baisse

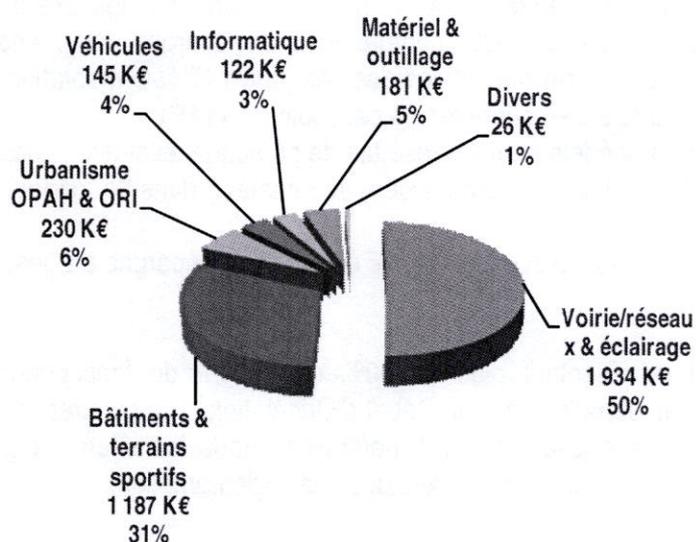
Dans le cadre de la stratégie financière de maîtrise des coûts, dans un contexte de raréfaction de la ressource le CA 2015 met en avant la stabilisation de l'encours de dette et son optimisation. La ville a entrepris sur 2015 de procéder à la désensibilisation de certains emprunts structurés, sans conséquence à court terme, en profitant d'un contexte favorable en termes de taux, historiquement bas. L'encours au 31/12 /2015 (30,1 M€) est donc sécurisé et suffisamment anticipé pour permettre à la ville de ne pas emprunter sur 2016, dans une situation de tension sur les ratios de pilotage malmenés par les baisses de recettes.

En effet, avec un taux d'épargne brut à 9,7% le ratio prudentiel est sensiblement en dessous des 10% attendus contraignant la ville, malgré des efforts déjà entrepris, de poursuivre cette stratégie de rigueur, sur les éléments flexibles, les leviers à sa disposition : masse salariale et crédits de gestion

## II - LES INVESTISSEMENTS : DES RÉALISATIONS ESSENTIELLEMENT CONCENTRÉS SUR LE PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT (PAI)

Les investissements bruts s'élèvent à 3,8 M€. Ils couvrent l'ensemble des secteurs techniques indispensables à l'entretien, la maintenance du patrimoine corporel et incorporel pour éviter de le dégrader et permettre également aux agents de la collectivité de poursuivre leurs activités dans des conditions optimales. Ces dépenses couvrent les projections établies lors du BP 2015, à savoir principalement :

VSL : Investissements bruts 2015 : 3 825 K€



en K€	2 015
TRAVAUX VOIRIE URBAINE	1 604
ECLAIRAGE PUBLIC	106
SIGNALÉTIQUE URBAINE	33
INSTALLATIONS EV DIVERS	35
PARTICIPATION TRVX SDEE47	31
MOBILIERS URBAINS	45
ENFOUISSEMENT DES LIGNES	22
TRAVAUX RESEAU PVR	26
AVANCES TX PARKINGS HOTEL VILLE	15
PLANTATIONS D ARBRES	11
ETUDE TOPOGRAPHIQUE	4
POTEAUX INCENDIE	3
<b>Total voirie, réseaux &amp; éclairage</b>	<b>1 934</b>
AIDES OPAH-RU	122
ACQUISITIONS OPAH/RU	53
ACQUISITION IMMEUBLES	45
AIDES DIRECTES	10
<b>Total Habitat</b>	<b>230</b>
MOBILIER	74
MATERIEL & OUTILLAGE	106
<b>Total matériel &amp; outillage</b>	<b>181</b>

en K€	2 015
TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIF	223
TRAVAUX ECOLES	189
TRAVAUX BATIMENTS : ACCESSIBILITE	149
CHAUFFAGE THEATRE	128
TRAVAUX BATS DIVERS	142
TRAVAUX ECONOMIE ENERGIE	97
FOURNITURES ET POSE CAMERA	74
TRAVAUX CTM	60
TRAVAUX HOTEL DE VILLE	26
TRAVAUX SALLES MUNICIPALES	26
TRAVAUX EGLISES	22
GROS ENTRETIEN CULTURE	17
TRAVAUX CHANTIER D INSERTION	10
TRAVAUX CIMETIERE	8
ACHAT CHALETS	7
FRAIS D'ETUDES	11
<b>Total batiments et terrains sportifs</b>	<b>1 187</b>
MATERIEL DE TRANSPORT	94
MATERIEL DE VOIRIE	51
<b>Total véhicules</b>	<b>145</b>
MATERIELS	58
LOGICIELS	43
CABLAGE INFORMATIQUE	15
POSTE MOBILE ET INTERFACE TELEPH	7
<b>Total informatique</b>	<b>122</b>
RESTAURATION OEUVRE D ARTS	19
RESTAURATION ARCHIVES	7
<b>Total divers</b>	<b>26</b>
	<b>3 825</b>

A noter que la proportion du PAI est insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins récurrents sollicités par la volumétrie du patrimoine existant. L'objectif étant d'améliorer l'épargne brute pour se dégager des marges de manœuvre supplémentaires, et ceci d'autant plus pour envisager des investissements nouveaux au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement).

### III - LES RATIOS DE PILOTAGE

#### RATIOS DE PILOTAGE FINANCIERS

En K€	CA 2014	CA 2015
+Recettes de gestion	31 040	31 116
- Dépenses de gestion	26 843	27 025
- Frais financiers	1 289	1 088
<b>= Epargne brute</b>	<b>2 908</b>	<b>3 003</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>9,4%</b>	<b>9,7%</b>
Encours de dette au 31/12	29 615	30 111
<b>Encours dette au 31/12 épargne brute</b>	<b>10,2 ans</b>	<b>10,0 ans</b>

L'épargne brute, en hausse de 100 K€, présente un taux légèrement inférieur à 10%.

L'encours de dette a légèrement évolué en 2015. L'encours de dette rapporté à l'épargne brute (capacité de désendettement) s'établit ainsi à **10 ans**, contraignant la ville à poursuivre ses actions d'amélioration de son épargne, ce qui a été projeté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires approuvé le 10 mars 2016.

**ZONES INDUSTRIELLES (en K€)**

Mouvements réels	<b>2015</b>
Taxe foncière	0
Autres frais	0
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>0</b>
Loyers usines relais	125
Résultat antérieur	115
<b>Recettes fonctionnement</b>	<b>240</b>
Résultat antérieur	90
Travaux	2
<b>Dépenses investissement</b>	<b>92</b>
Résultat antérieur	0
<b>Recettes investissement</b>	<b>0</b>

Le budget des zones industrielles enregistre les loyers des usines relais.

**BUDGET EAU (K€)**

Mouvements réels	<b>2015</b>
Etudes	7
Rédevance occupation	1
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>8</b>
Résultat antérieur	936
Redevances	227
<b>Recettes fonctionnement</b>	<b>1 163</b>
Résultat antérieur	0
Travaux	120
<b>Dépenses investissement</b>	<b>120</b>
Résultat antérieur	63
<b>Recettes investissement</b>	<b>63</b>

Le budget de l'eau est en concession et perçoit les surtaxes et réalise les extensions de réseaux.

**V – LE RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE****Excédent global de clôture du budget principal (en K€)**

Budget principal	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	11 231	11 753	522
Fonctionnement	30 880	33 980	3 100
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>			<b>3 622</b>

L'excédent global de clôture, appelé également résultat global, correspond à la différence entre les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement. Cet excédent sera affecté au budget primitif 2016.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 32

Le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote

Pour : 23 / Contre : 9 / Abstentions :

**Décide :**

**ARTICLE UNIQUE : d'approuver :**

- le compte administratif 2015 du budget principal,
- le compte administratif 2015 du budget annexe des zones d'activités,
- le compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau potable.

**3 - Affectation du résultat 2015 - Rapporteur : M. Calvet**

En application des dispositions des instructions budgétaire et comptable M14, M49 et M4, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2015, pour chaque budget. À cette occasion, il est rappelé les principes de cette opération comme suit :

1 - L'arrêté des comptes permet de déterminer :

- a) Le résultat de la section de fonctionnement. Ce résultat est le résultat comptable de cette section constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre - dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat de N-1 inscrit au compte 002,
- b) Le solde d'exécution de la section d'investissement.
- c) Les restes à réaliser en investissement qui ont été reportés dans le budget 2016.

2 - Le résultat de la section de fonctionnement doit **en priorité** couvrir le besoin en financement de la section d'investissement. Ce besoin est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice, majorées du déficit d'investissement de N-1 reporté et les recettes

propres à l'exercice majorées de la quote-part de l'excédent de N-1 de fonctionnement affecté en investissement.

Ce besoin doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3 - Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision de l'assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour : 24 / Contre : 9 / Abstentions :

**Décide :**

**ARTICLE 1 :** de statuer sur l'affectation du résultat 2015 pour chacun des budgets suivants :

**I - Budget Principal :**

- en réserve sur le compte 1068 : .....417 769,14 € ;  
- en report à nouveau de fonctionnement sur le compte 002 : .....2 682 230,93 €.

**II - Budget Eau:**

- en réserve sur le compte 1068 : ..... 0.00 € ;  
- en report à nouveau d'exploitation sur le compte 002 : .....1 088 601,42 €.

**III - Budget Zones:**

- en réserve sur le compte 1068 : .....0,00 € ;  
- en report à nouveau de fonctionnement sur le compte 002 : ..... 224 823,74 €.

**3 - Approbation du Budget Primitif, des budgets annexes et des taux d'imposition pour l'année 2016 - Rapporteur : M. Calvet**

***Les faits marquants du budget primitif 2016***

Le budget primitif 2016 reste dans l'épure des projections financières présentées lors du débat des orientations budgétaires. Au moment de la rédaction de ce document, la notification par l'Etat des bases fiscales et des dotations 2016 n'est pas encore connue.

***La baisse des dotations de l'État***

Lors du débat des orientations budgétaires voté le 10 mars dernier, la stratégie de la ville jusqu'à la fin du mandat a été définie. Elle intègre la baisse des dotations de l'État qui impose une gestion drastique de l'ensemble des dépenses que ce soit en fonctionnement ou en investissement. En effet, il ne faut pas sous estimer l'impact des mesures imposées aux collectivités pour contribuer au redressement du budget de l'État. Les collectivités se doivent de mettre en œuvre une véritable stratégie financière pour absorber ces réductions de dotations qui mettent à mal les équilibres financiers des collectivités dans leur ensemble. Certaines ont choisi d'augmenter la fiscalité des ménages pour compenser cette réduction de recettes. Villeneuve-sur-Lot a choisi de ne pas augmenter la pression fiscale, ce qui impose une rigueur de gestion d'autant plus importante.

***Une stabilité des taux d'imposition inchangée depuis 2009***

La stratégie adoptée par la ville, dans un contexte de stabilité fiscale, repose donc sur une maîtrise des dépenses de gestion que ce soit en termes de masse salariale et de crédits de gestion. Le programme d'investissement devra également être contenu en 2016 et 2017 afin de préserver les ratios de pilotage financiers, notamment l'évolution de l'endettement.

***Une épargne brute qui s'infléchit et un endettement maîtrisé***

Le budget 2016 est fortement impacté par la baisse des dotations de l'État. Le budget 2017 le sera également. Afin de compenser cette baisse significative, la ville se doit de contrôler l'ensemble de ses dépenses. Ces dispositions ne porteront leurs fruits qu'à moyen terme. Si le budget 2016 accuse une inflexion de ses ratios, c'est dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle contrôlée, conduite sur la totalité du mandat.

### **Une programmation des investissements limitée à la proximité et au cadre de vie des Villeneuvois**

Nous verrons dans un premier temps l'équilibre global du budget, sa variation puis, après l'examen des investissements, les ratios de pilotage financier qui découlent de ses inscriptions budgétaires.

**L'équilibre global du budget 2016 présente un léger excédent en section d'investissement**

#### **BP 2016 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	28 482 K€	Recettes	30 983 K€
Masse salariale (012)	17 527 K€	Fiscalité des ménages (TH, FB, FNB)	17 034 K€
Crédits de gestion des services	6 734 K€	Attribution compensation CAGV	3 510 K€
Subventions aux asso.	686 K€	DGF	2 938 K€
Frais financiers	1 035 K€	Dotations & subventions reçues & produits des services	7 501 K€
Epargne brute	2 500 K€		

#### **BP 2016 SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	6 717 K€	Recettes	7 391 K€
Remb. du capital de la dette	2 618 K€	Epargne brute	2 500 K€
Travaux investissement PAI & PPI	4 099 K€	Subventions & divers	1 269 K€
Excédent : 674 K€		Résultat N-1	3 622 K€

L'équilibre du budget fait apparaître en section d'investissement une épargne brute à hauteur de 2,5 M€. Injectée en recette d'investissement, elle autofinance partiellement le remboursement en capital de la dette, l'excédent antérieur N-1 (issu de l'exercice 2015) venant faire le complément avec les subventions pour financer les dépenses d'investissement de l'exercice.

Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire en 2016 car les investissements sont contenus et dédiés exclusivement à la proximité, l'entretien du patrimoine et au cadre de vie des habitants.

La section d'investissement est votée en suréquilibre de 674 K€. Ce surplus de recettes, lié à l'emprunt 2015, servira au financement des investissements 2017.

## Une inflexion de l'épargne brute

Soldes intermédiaires de gestion (mouvements réels en K€)

Les montants sont exprimés en K€ <b>COMPTE</b>		CA 2015		CA15	BP 2016		BP16	% Var.	Variation
		Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net	BP16/CA15	
+	70 Vente de produits		1 267	1 267		1 215	1 215	-4,1%	-52
+	73 Impôts & taxes - reversements aux communes		22 716	22 716	1	23 123	23 122	1,8%	406
+	74 Dotations & subventions		6 520	6 520		5 971	5 971	-8,4%	-549
+	75 & 77 Produits de gestion courante		211	211		174	174	-17,5%	-37
<b>Recettes courantes de fonctionnement (A)</b>		<b>0</b>	<b>30 714</b>	<b>30 714</b>	<b>1</b>	<b>30 484</b>	<b>30 483</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-231</b>
-	60 Achats & variation de stocks	3 718		3 718	3 726		3 726	0,2%	8
-	61 Services extérieurs	1 682		1 682	1 769		1 769	5,2%	87
-	62 Autres services extérieurs (hors 012)	1 168		1 168	1 216		1 216	4,1%	48
-	65 & 67 Charges de gestion courante	3 110		3 110	3 076		3 076	-1,1%	-34
<b>Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>		<b>9 678</b>	<b>0</b>	<b>-9 678</b>	<b>9 788</b>	<b>0</b>	<b>-9 788</b>	<b>1,1%</b>	<b>-110</b>
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>				<b>21 036</b>			<b>20 695</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-342</b>
-	63 Impôts & taxes (hors 012)		142	142	131		131	-7,6%	-11
-	012 Charges de personnel nettes (012 - 013 - 74)	17 205	402	16 803	17 527	499	17 028	1,3%	225
<b>Dépenses internes de fonctionnement (D)</b>		<b>17 347</b>	<b>402</b>	<b>-16 945</b>	<b>17 658</b>	<b>499</b>	<b>-17 159</b>	<b>1,3%</b>	<b>-214</b>
<b>Epargne de gestion ou EBE (E = C - D)</b>				<b>4 091</b>			<b>3 535</b>	<b>-13,6%</b>	<b>-556</b>
+	76 Produits financiers						0		0
-	66 Charges financières	1 088		1 088	1 035		1 035	-4,9%	-53
<b>Résultat financier de fonctionnement (F)</b>		<b>1 088</b>	<b>0</b>	<b>-1 088</b>	<b>1 035</b>	<b>0</b>	<b>-1 035</b>	<b>-4,9%</b>	<b>53</b>
<b>Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>				<b>3 003</b>			<b>2 500</b>	<b>-16,7%</b>	<b>-503</b>

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'appréhender l'évolution de l'épargne brute par grands postes de dépenses et recettes.

Les recettes courantes de fonctionnement, enregistrent une inflexion en 2016 de -0,8% en raison de la baisse de DGF attendue à hauteur de 572 K€. Les prévisions d'évolution de bases fiscales (+300 K€) et l'augmentation de la péréquation horizontale ne suffisent pas à combler le différentiel.

Les dépenses externes de fonctionnement, même maîtrisées, augmentent légèrement sur différents postes. Elles ont été reconduites sur la base moyenne des dépenses réalisées en 2014 et 2015, ce qui représente une diminution sensible des crédits eu égard à ceux votés au budget primitif 2015 (-8% hors masse salariale). Les orientations 2017 et 2018 prévoient une réduction des crédits de gestion à hauteur de 10% sur ces deux années.

La valeur ajoutée, s'infléchit pour atteindre 20,7 M€ en 2016.

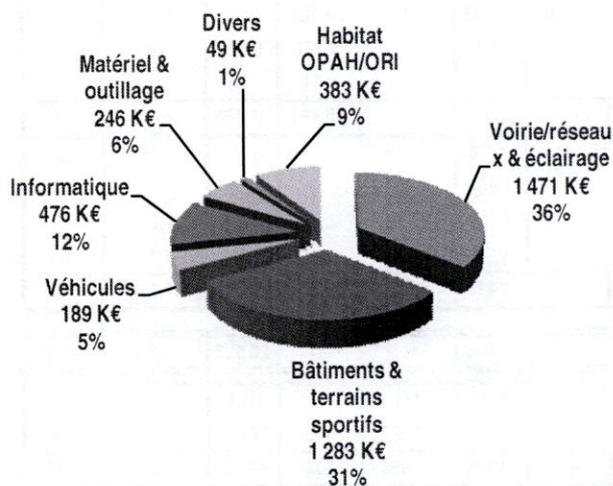
L'évolution de la masse salariale n'augmente que de 1,3% en 2016 en raison du non remplacement de départs en retraite en 2016.

Les frais financiers sont en légère baisse du fait de la réduction de l'endettement en 2016.

L'épargne brute en diminution de 503 K€ se situe à 2,5M€.

## Un programme d'investissement résolument tourné vers la proximité et le cadre de vie

VSL : Investissements bruts 2016 : 4 099 K€



Les investissements sont volontairement restreints en 2016. Ils sont exclusivement fléchés sur des opérations de proximité, des dépenses liées au bon fonctionnement des services et à l'entretien et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

L'essentiel des crédits est affecté à la voirie, à l'entretien des bâtiments, des écoles, des installations sportives et culturelles.

Les dépenses initiées lors des exercices précédents pour la mise en valeur de la bastide ont été maintenues (habitat 383 K€). En effet, cette priorité de la municipalité sera poursuivie et mise en œuvre tout au long du mandat, quand bien même le contexte financier est contraint, la revitalisation du centre ville reste une priorité.

Rubriques	RAR 2015	BP 2016	total 2016		RAR 2015	BP 2016	total 2016
Part txv SDEE Leclerc et Cayrel	44	90	134	Ecoles travaux bâtiments	81	100	181
Frais d'étude	20		20	Sports entretien bâtiments	143	50	193
Travaux réseaux (PVR)	13		13	TravauxCTM	100	50	150
Extension réseau électrique	9		9	Travaux économie d'énergie	94		94
Etude jalonnement urbain	5		5	Divers travaux bâtiments	68		68
Signalétique	4	30	34	Culture travaux bâtiments	63		63
Enfouissement des réseaux	0	20	20	Salles municipales travaux bâtiments	59		59
<b>Sous total circulation</b>	<b>94</b>	<b>140</b>	<b>234</b>	Travaux théâtre	22	34	56
<b>Espaces verts</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>40</b>	Sports travaux Stade Eysse		50	50
<b>Sous total éclairage public</b>	<b>18</b>	<b>82</b>	<b>100</b>	Travaux parc des expositions	45		45
Voirie menus txv	72	336	408	Sports entretien matériel	9	35	44
Reversement PVR		34	34	Sports Gymn Descartes toiture		26	26
Voirie mobilier urbain	17	3	20	Achat de chalets mobiles	7	10	17
Voirie étude topographique		4	4	Travaux Rogé	5	10	15
voirie eaux pluviales		40	40	Hotel de ville travaux bâtiments	12		12
Rue du Collège		180	180	Sports travaux terrains	0	10	10
Pont des CIEUTATS (peinture)		15	15	Plan accessibilité	10		10
Rue des HARAS		10	10	Cimetière colombarium		8	8
Villes fleuries		38	38	Travaux chantiers d'insertion	6		6
Avenue Cayrel		240	240	Archives restauration fond	1	5	6
Lycée G. Leygue		100	100	Musée travaux bâtiment	5		5
Chemin de plaisance		8	8	Gros entretien patrimoine associatif		4	4
<b>Sous total voirie</b>	<b>89</b>	<b>1 008</b>	<b>1 097</b>	Bâtiments & terrains sportifs	729	392	1 121
<b>Voirie/réseaux &amp; éclairage</b>	<b>219</b>	<b>1 253</b>	<b>1 471</b>				

	RAR 2015	BP 2016	total 2016
Véhicules de transport	54	16	70
Véhicules de voirie	34	85	119
Véhicules	88	101	189
Informatique : cablage	44	0	44
Informatique matériel & logiciels	82	330	412
Téléphonie	0	20	20
Informatique	126	350	476
Mobilier	31	92	123
Matériel & outillage	20	104	124
Matériel & outillage	51	196	246
Annonces marchés publics	0	5	5
Restauration d'œuvres d'art	14	0	14
Caméras : installation	10	20	30
Divers	24	25	49
<b>TOTAL DEPENSES PAI</b>	<b>1 236</b>	<b>2 316</b>	<b>3 553</b>

Le PAI, divisé en secteurs permet de gérer l'entretien du patrimoine, la proximité, le cadre de vie. Nous distinguons les restes à réaliser (RAR) qui correspondent aux engagements de travaux de l'exercice précédent et les inscriptions nouvelles. Les RAR représentent 30% des investissements du budget primitif 2016.

## PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

BATIMENTS/LIEUX PUBLICS		2016
Accueil enfants de moins de 3 ans		70
Numérique dans les écoles (dont cablage)		27
Stadium : reconversion piscine		25
	<b>Total</b>	<b>122</b>
OPAH-RU		120
Rénovations façades et vitrines		28
Travaux opération cœur de ville		99
ORI et/ou Acq. foncières diverses		130
Participation PLUI		6
	<b>Total</b>	<b>383</b>
<b>CULTURE/PATRIMOINE</b>		
Etude et sécurisation du Théâtre		20
Refections des Pénitents		20
	<b>Total</b>	<b>40</b>
	<b>Total global</b>	<b>543</b>

Le PPI, dans le contexte financier contraint, ne représente qu'une part modique de la totalité des investissements. Il correspond aux crédits d'étude des opérations qui seront lancées en 2017/2018.

### Les ratios de pilotages financiers sont conformes à la stratégie financière votée dans le cadre des orientations budgétaires

#### RATIOS DE PILOTAGE FINANCIERS

En K€	CA 2014	CA 2015	BP 2016
+Recettes de gestion	31 040	31 116	30 983
- Dépenses de gestion	26 843	27 025	27 447
- Frais financiers	1 289	1 088	1 035
<b>= Epargne brute</b>	<b>2 908</b>	<b>3 003</b>	<b>2 500</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>9,4%</b>	<b>9,7%</b>	<b>8,1%</b>
Encours de dette au 31/12	29 615	30 111	27 493
<b>Encours dette au 31/12 épargne brute</b>	<b>10,2 ans</b>	<b>10,0 ans</b>	<b>11,0 ans</b>

Le niveau d'épargne brute en inflexion en 2016 se situe avec 2,5 M€ à hauteur de 8,1% des recettes de fonctionnement. L'objectif de la municipalité est de porter cette épargne au delà des 10% pour atteindre un volume de 4 M€ qui est le montant nécessaire pour renouveler, mettre aux normes et rendre accessible le patrimoine de la ville.

L'endettement est en diminution. Il passe de 30 à 27,5 M€. La capacité de désendettement est au dessus des 10 années.

## Budget annexes

### ZONES INDUSTRIELLES (en K€)

Mouvements réels	2015	2016
Taxe foncière	0	45
Autres frais	0	68
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>113</b>
Loyers usines relais	125	125
Résultat antérieur	115	224
<b>Recettes fonctionnement</b>	<b>240</b>	<b>349</b>
Résultat antérieur	90	
Travaux	2	250
<b>Dépenses investissement</b>	<b>92</b>	<b>250</b>
Résultat antérieur	0	14
<b>Recettes investissement</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

Le budget des zones industrielles enregistre les loyers des usines relais.

### BUDGET EAU (K€)

Mouvements réels	2015	2016
Etudes	7	50
Rédevance occupation	1	
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>8</b>	<b>50</b>
Résultat antérieur	936	1 089
Redevances	227	230
<b>Recettes fonctionnement</b>	<b>1 163</b>	<b>1 319</b>
Résultat antérieur	0	
Travaux	120	250
<b>Dépenses investissement</b>	<b>120</b>	<b>250</b>
Résultat antérieur	63	9
<b>Recettes investissement</b>	<b>63</b>	<b>9</b>

Le budget de l'eau est en concession et perçoit les surtaxes et réalise les extensions de réseaux.

## Présentation des budgets par chapitres Budget principal

Section de fonctionnement

Chapitre		2015	2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 551 311,00	6 842 851,68
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 566 306,52	17 527 237,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 500,00	750,00
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 445 140,14	3 627 422,78
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 091 374,06	1 555 046,45
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	743 000,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 204 572,77	3 048 560,74
66	CHARGES FINANCIERES	1 115 831,53	1 035 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	68 873,00	27 880,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00	0,00
Total dépenses		33 787 909,02	33 664 748,65
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 119 820,66	2 682 230,93
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	105 000,00	55 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000,00	0,00
043	OPE.D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONCT.	743 000,00	0,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 081 295,00	1 215 350,00
73	IMPOTS ET TAXES	22 348 841,00	23 123 239,96
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 940 742,36	6 414 827,76
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	275 410,00	80 500,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	73 800,00	93 600,00
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0,00	0,00
Total recettes		33 787 909,02	33 664 748,65

section d'investissement

Chapitre		2015	Restes à réaliser	Vote 2016	Total budgété 2016
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	776 105,54	0,00	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	100 000,00	0,00	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 991 574,66	0,00	150 000,00	150 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	25 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 843 500,53	0,00	2 618 500,00	2 618 500,00
19	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	381 967,34	65 856,27	56 000,00	121 856,27
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	401 308,00	44 077,39	238 000,00	282 077,39
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 729 425,68	1 074 706,60	1 606 244,00	2 680 950,60
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 230 321,36	144 165,18	836 000,00	980 165,18
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 000,00	0,00	0,00	0,00
48	COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00	0,00	0,00
Total dépenses		14 489 203,11	1 328 805,44	5 538 744,00	6 867 549,44
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	522 393,30	522 393,30
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 445 140,14	0,00	3 627 422,78	3 627 422,78
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 091 374,06	0,00	1 555 046,45	1 555 046,45
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 941 686,58	0,00	150 000,00	150 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 628 474,38	0,00	1 062 076,14	1 062 076,14
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 448 821,00	388 643,00	205 000,00	593 643,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 932 706,95	0,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recettes		14 489 203,11	388 643,00	7 152 938,67	7 541 581,67

### Budget ZONES INDUSTRIELLES

Section de fonctionnement

Chapitre		2015	2016
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 400,00	113 352,67
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	137 341,17	219 471,07
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 889,02	17 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00	
Total dépenses		260 630,19	349 823,74
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	115 430,19	224 823,74
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	44 400,00	45 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100 800,00	80 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	
Total recettes		260 630,19	349 823,74

section d'investissement

Chapitre		2015	Restes à réaliser	Vote 2016	Total budgété 2016
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	89 852,74	0,00	0,00	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	216 230,19	0,00	250 000,00	250 000,00
Total dépenses		306 082,93	0,00	250 000,00	250 000,00
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		0,00	13 528,93	13 528,93
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	137 341,17	0,00	219 471,07	219 471,07
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	78 889,02	0,00	17 000,00	17 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	89 852,74	0,00	0,00	0,00
Total recettes		306 082,93	0,00	250 000,00	250 000,00

Budge

t EAU

Section d'exploitation

Chapitre		2015	2016
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 000,00	50 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	879 700,18	1 193 601,42
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	75 000,00	75 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200 000,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
Total dépenses		1 165 700,18	1 318 601,42
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	935 700,18	1 088 601,42
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	230 000,00	230 000,00
Total recettes		1 165 700,18	1 318 601,42

section d'investissement

Chapitre		2015	Restes à réaliser	Vote 2016	Total budgété 2016
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 211 674,50	0,00	1 317 723,48	1 317 723,48
Total dépenses		1 251 674,50	0,00	1 357 723,48	1 357 723,48
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	63 356,26	0,00	9 122,06	9 122,06
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	879 700,18	0,00	1 193 601,42	1 193 601,42
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	54 458,06	0,00	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	99 160,00	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
Total recettes		1 251 674,50	0,00	1 357 723,48	1 357 723,48

Au vu de l'exposé ci-dessus,

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour : 24 / Contre : 9 / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 :** d'approuver par chapitres :

- le budget primitif du budget principal,
- le budget primitif du budget annexe des zones d'activités,
- le budget primitif du budget annexe de l'eau potable.

**Article 2 :** d'adopter les annexes du budget primitif 2016 et notamment la liste des subventions aux associations.

**Article 3 :** de reconduire les taux de l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 17,90%
- Taxe foncière : 38,49%
- Taxe foncière non bâtie : 128,72%

**Direction de la réglementation et des Affaires Générales :**

**5 - Cession d'une parcelle communale au profit de la société SAS DEUERER PET CARE FRANCE - Rapporteur : M. Calvet**

Dans le cadre de son projet d'extension, la SAS DEUERER PET CARE FRANCE envisage une construction nouvelle sur son site industriel de La Boulbène. Elle souhaite acquérir une parcelle mitoyenne, actuellement utilisée par l'entreprise à des fins de stationnements.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour : 31 / Contre : / Abstentions : 2

**Décide :**

**Article 1 :** de céder pour l'euro symbolique à la SAS DEUERER PET CARE FRANCE représentée par son président M. PLASTEIG la parcelle communale située à la zone industrielle de la Boulbène et référencée sous le numéro 547 de la section DO pour une superficie de 4 285 m<sup>2</sup>.

**Article 2 :** dire que la SAS DEUERER PET CARE FRANCE prendra à sa charge les frais relatifs à l'acte à intervenir.

**Article 3 :** d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet.

**Article 4 :** d'autoriser le premier adjoint au maire à signer l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet.

**Article 5 :** de dire que la recette sera affectée au budget en cours.

**5 bis - Ouverture d'une enquête publique de déclassement - ZAC de La Boulbène.**

Cette affaire a fait l'objet d'un dépôt du rapport sur table. Elle est étroitement liée au dossier précédent. Pour une meilleure cohérence, une partie de domaine communal pourrait être cédée à la SAS DEUERER PET CARE FRANCE aux fins de réunir leurs parcelles (anciennes et nouvellement acquise). Une enquête publique de déclassement est nécessaire.

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33  
Pour : 31 / Contre : / Abstentions : 2  
**Décide :**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure publique de déclassement d'une partie de domaine public situé à la zone industrielle de La Boulbène.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la procédure.

**6 - Intégration lotissement les près d'Anglade » - Bassin de rétention - Rapporteur : M. Calvet**

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33  
Pour : 33 / Contre : / Abstentions :  
**Décide :**

**Article 1 :** de faire l'acquisition, au prix de 15 euros, de la parcelle appartenant à M. Joseph CAYUELA référencée sous le numéro 394 de la section HR pour 259 m<sup>2</sup> située au lotissement Près d'Anglade et accueillant le bassin de rétention.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet.

**Article 3 :** d'autoriser le premier adjoint au maire à signer l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet.

**Article 4 :** de dire que les frais de rédaction et d'enregistrement de l'acte seront imputés sur le budget en cours.

**Article 5 :** de classer dans le domaine public, une fois cette acquisition réalisée, la parcelle cadastrée sous le numéro 394 de la section HR pour 259 m<sup>2</sup>.

**7 - Actualisation des tarifs des concessions funéraires - cases de columbariums - cavurnes - Rapporteur : Mme Béghin**

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33  
Pour : 31 / Contre : 2 / Abstentions :  
**Décide :**

**Article 1 :** d'approuver et de valider les nouveaux tarifs appliqués aux concessions, cases de columbariums et cavurnes comme suit :

**1 - Concession de terrain :**

TARIFS ACTUELS	NOUVEAUX TARIFS
----------------	-----------------

**TEMPORAIRE DE 15 ANS**

Le m <sup>2</sup> : 85 € la concession (soit 2 m <sup>2</sup> ) : 170 €	Le m <sup>2</sup> : 100 € la concession (soit 2 m <sup>2</sup> ) : 200 €
--	---

**TRENTENAIRE**

Le m <sup>2</sup> : 195 € la concession (soit 2 m <sup>2</sup> ) : 390 €	Le m <sup>2</sup> : 200 € la concession (soit 2 m <sup>2</sup> ) : 400 €
---	---

**CINQUANTENAIRE**

Le m <sup>2</sup> : 415 € la concession (soit 3 m <sup>2</sup> ) : 1185 €	Le m <sup>2</sup> : 460 € la concession (soit 3 m <sup>2</sup> ) : 1380 €
--	--

**Au delà de 4 M<sup>2</sup>, le m<sup>2</sup> supplémentaire**

Le m <sup>2</sup> : 470 €	Le m <sup>2</sup> : 500 €
---------------------------	---------------------------

**2 - Concession de case de columbarium :**

TARIFS ACTUELS	NOUVEAUX TARIFS
----------------	-----------------

**TEMPORAIRE DE 15 ANS**

La case : 280 €	La case : 350 €
-----------------	-----------------

**TRENTENAIRE**

La case : 540 €	La case : 700 €
-----------------	-----------------

**3 - Cavurnes :**

TARIFS ACTUELS	NOUVEAUX TARIFS
----------------	-----------------

**TEMPORAIRE DE 15 ANS**

Le m <sup>2</sup> : 85 €	Le m <sup>2</sup> : 100 €
--------------------------	---------------------------

**TRENTENAIRE**

Le m <sup>2</sup> : 195 €	Le m <sup>2</sup> : 200 €
---------------------------	---------------------------

**CINQUANTENAIRE**

Le m <sup>2</sup> : 415 €	Le m <sup>2</sup> : 500 €
---------------------------	---------------------------

**Article 2 :** d'imputer les recettes correspondantes au budget de la commune.

**Article 3 :** de considérer que ces tarifs seront applicables au 01/05/2016.

**Direction Générale des Services :**

**8 - Transfert de la compétence « eau potable » au syndicat départemental Eau 47 - Rapporteur : M.le Maire**

À ce jour, pour le centre-ville de Villeneuve-sur-Lot, l'exercice de cette compétence se réalise au travers d'un contrat de délégation de service public confié à VEOLIA EAU, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017.

Les effets combinés des dispositions réglementaires, supprimant d'une part, ladite compétence du champ communal et imposant, d'autre part, de mettre en œuvre la procédure pour renouveler le contrat de délégation de service public ou constituer une régie communale, des contacts ont été établis avec le Syndicat Départemental EAU47, Syndicat mixte fermé (personne publique) en charge exclusivement des compétences eau potable et assainissement, et dont le périmètre couvre plus de 200 communes du Lot-et-Garonne, pour envisager un transfert de la compétence eau potable à ce Syndicat au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est convenu entre les deux parties, que le transfert est présidé par les

principes et accords suivants :

- ✓ transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- ✓ constitution d'un Territoire dédié à la commune de Villeneuve-sur-Lot doté d'une Commission Territoriale présidée par le Maire ou son représentant légal et composée d'élus Villeneuvois,
- ✓ préservation par la commune des excédents du compte administratif 2016,
- ✓ préservation, pour l'année 2017, du prix de l'eau potable pratiqué par la commune et le délégataire actuel, à l'exclusion du Prix Unique,
- ✓ engagement d'EAU 47 à mettre en œuvre l'ensemble des procédures nécessaires pour le renouvellement de la délégation de service public ainsi que les études de faisabilité préalables à la création d'une régie, avec l'objectif, quel que soit le mode de gestion choisi in fine, de ne pas dépasser la valeur maximale de 2 € TTC/m<sup>3</sup>
- ✓ inscription dès 2017 des crédits d'études nécessaires à la réalisation d'un forage profond (ressource alternative) et intégration de l'usine de « Pontous » dans la réflexion portée sur les ressources de substitution aux forages profonds, pour assurer la sécurisation de l'approvisionnement en eau de la commune de Villeneuve-sur-Lot

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour : 33 / Contre : / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 : D'APPROUVER** le principe du transfert de la compétence eau potable au Syndicat Départemental EAU47, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et **DE SOLLICITER** ce dernier dans ce sens et selon les dispositions précitées,

**Article 2 : DE SOLLICITER** du Représentant de l'Etat dans le Département, un arrêté d'extension du périmètre du Syndicat EAU47 à la commune de Villeneuve-sur-Lot,

**Article 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents présidant au transfert des actes et conventions, y compris avenants de transfert et procès-verbaux de mise à disposition des biens,

**Article 4 : ET DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

**9 - Accompagnement technique pour la réalisation de dévoiement d'une canalisation d'eau potable - chemin de Pontous - Rapporteur : M. Le Maire**

La ville de Villeneuve-sur-Lot est confrontée à d'importants investissements à réaliser suite à l'effondrement produit Chemin de Pontous et comportant, sous la chaussée côté Lot, une canalisation de 400 mm de diamètre alimentant toute la Rive droite.

En l'absence de bouclage sur l'eau potable il est envisagé de dévoyer le réseau par la Rue Churchill. Afin de mettre en œuvre ce dispositif requérant un niveau d'expertise certain, il est souhaitable qu'EAU 47 accompagne, dès à présent et avant le transfert de compétence, les services techniques.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour : 33 / Contre : / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 :** d'approuver l'accompagnement technique d'Eau 47 pour le dévoiement d'une canalisation d'eau potable,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement technique pour la réalisation des travaux de dévoiement de la canalisation d'eau potable chemin de Pontous via la Rue de Churchill,

**Article 3 :** et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

## **10 - Déploiement de la fibre optique à très haut débit (Ftth) - Convention de programmation et de suivi - Rapporteur : M. Tranchard**

L'accès au Très haut débit (THD) s'inscrit dans le "Plan France Très Haut Débit" officialisé par un arrêté du Premier Ministre en date du 29 avril 2013. Son objectif est le déploiement de nouveaux réseaux en fibre optique de bout en bout sur l'ensemble du territoire pour doter le pays de nouvelles infrastructures numériques de pointe, en remplacement notamment des réseaux cuivre qui permettent aujourd'hui à l'ensemble des citoyens d'avoir accès à un service téléphonique.

À moyen terme, le Plan France Très Haut Débit vise la résorption des zones ne bénéficiant pas d'un bon haut débit ainsi qu'une desserte prioritaire des services publics et des entreprises.

L'accès au Très Haut Débit est donc un enjeu majeur en termes d'aménagement du territoire, d'attractivité et de compétitivité ainsi qu'un enjeu de société pour les familles, les entreprises et les services publics.

Le Plan appréhende l'intégralité du territoire national, quelques soient les zones considérées et la nature des initiatives de déploiement, publiques comme privées. Au niveau du département de Lot-et-Garonne, la construction du futur réseau fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés est orchestré par le syndicat "Lot-et-Garonne numérique".

Au niveau local, c'est la société Orange qui déploiera le réseau Très Haut Débit à Villeneuve-sur-Lot. Orange est également l'opérateur qui assurera la prestation pour l'agglomération d'Agen, et la ville de Marmande. Il est donc nécessaire que les acteurs publics et privés, parties prenantes du projet, coordonnent leurs actions.

Dans ce cadre, le plan national prévoit que les engagements de chacun soient formalisés par une convention signée entre l'État, les collectivités territoriales concernées et les opérateurs investisseurs.

Pour les collectivités territoriales, il est proposé de s'engager notamment sur les points suivants :

- ✓ la mise à disposition des informations utiles au déploiement du THD (liste des projets urbains, PLU, servitudes, tous documents réglementaires en matière d'urbanisme nécessaires, ...) ;
- ✓ la mise en place d'un référent au sein de la collectivité (« guichet ») pour le traitement des demandes utiles aux déploiements des réseaux ;
- ✓ la mise en place d'actions de sensibilisation à destination de la population et des acteurs locaux œuvrant dans le secteur de l'immobilier.

### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour : 33 / Contre : / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Maire à négocier les modalités du projet de convention de programmation et de suivi des déploiements du très haut débit sur le territoire communal.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention et tous documents afférents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

**Direction générale des Services - Marchés communs :**

## **11 - Location d'appareils numériques multifonctions de reprographie pour la mairie, le service reprographie, sites annexes et les écoles - Rapporteur : M. Zafar**

Le marché de location d'appareils numériques de la mairie, des sites annexes, de la reprographie et

des écoles, arrivant à son terme le 30 septembre 2016. L'étendue des besoins porte sur une location pour 3 ans d'environ 42 matériels numériques comprenant, sur cette période, la fourniture, la livraison, l'installation, le paramétrage, la mise en service, la formation des référents ainsi que la maintenance des appareils, les interventions pièces et main d'œuvre et la fourniture des consommables.

Le marché doit être alloté en fonction des caractéristiques des différents appareils (capacité, vitesse ...) tel qu'il suit :

- Lot n° 1 : copieurs pour les services de la mairie, les sites extérieurs, les écoles et la Maison de la Vie Associative
- Lot n° 2 : copieurs pour le service reprographie

L'estimation prévisionnelle des dépenses, couvrant la totalité des besoins définis ci-dessus, est évaluée à 75 000 euros HT par an ;

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour : 33 / Contre : / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 :** d'approuver la mise en concurrence, sous forme d'appel d'offres ouvert, en vue de passer les nouveaux marchés de location d'appareils numériques de la mairie, des sites annexes, des écoles et de la reprographie, pour une durée de trois ans, et sous la forme allotie,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation,

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation, à l'exécution et au règlement des contrats à intervenir,

**Article 4 :** d'imputer les dépenses afférentes à ces prestations sur les crédits du budget en cours et à prévoir aux prochains budgets.

**Direction des Ressources Humaines :**

**12 - Modification du Compte Épargne Temps - Rapporteur : M. le Maire**

Il est proposé d'indemniser les jours épargnés CET au delà des 20 jours réglementaires uniquement dans ce cas précis de mise à la retraite pour inaptitude définitive afin que les agents concernés n'en perdent pas le bénéfice.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour : 33 / Contre : / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 :** de décider que les jours épargnés au delà de 20 jours sur un compte-épargne-temps seront indemnisés en cas de mise à la retraite pour inaptitude définitive

**Article 2 :** de dire que le montant du paiement des jours de CET est forfaitaire par catégorie, soit :

- 125 € par jour pour les agents de la catégorie A et assimilés
- 80 € par jour pour les agents de la catégorie B et assimilés
- 65 € par jour pour les agents de la catégorie C et assimilés.

**Article 3 :** de maintenir les autres dispositions des délibérations du 24 mars 2005 et du 26 novembre 2010 inchangées

**13 - Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire pour l'emploi d'adjoint au DST - responsable du domaine public - Rapporteur : M. le Maire**

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33  
Pour : 33 / Contre : / Abstentions :  
**Décide :**

**Article 1 :** d'autoriser le Maire à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3, alinéas 4 et 5 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée de trois ans sur le grade d'ingénieur

**Article 2 :** de dire que cet agent devra avoir une formation de base en travaux publics (minimum diplôme universitaire technologique) et une expérience significative dans le domaine de compétence de la voirie

**Article 3 :** de dire que la rémunération de cet agent s'effectuera sur la base de l'indice brut 430 correspondant au 2e échelon du grade d'ingénieur territorial

**Article 4 :** de dire qu'il pourra prétendre au régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité

**Article 5 :** de dire que la rémunération afférente à cet emploi sera prélevée au chapitre 012 article 64131 fonction 021 et les charges sociales au chapitre et articles prévus à cet effet du budget en cours

**14 - Définition de poste - emploi d'agent technique et logistique des salles municipales - Rapporteur : M. le Maire**

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33  
Pour : 33 / Contre : / Abstentions :  
**Décide :**

**Article 1 :** de définir un emploi d'agent technique et de logistique à temps complet et de confier cet emploi à un agent relevant du cadre d'emplois de catégorie C des adjoints techniques en raison de la nature et du niveau des missions qui y sont dévolues ;

**Article 2 :** de modifier le tableau des emplois en conséquence,

**Article 3 :** de dire que les rémunérations afférentes à ces emplois seront prélevées au chapitre 012 article 64131 fonction 021 et les charges sociales au chapitre et articles prévus à cet effet du budget en cours.

**Direction des Services Techniques :**

**15 - Travaux sur la RD 242 (2013-2015) - Modification des délibérations 203 et 204 en date du 20/12/2013 - Rapporteur : M. Asperti**

Le Conseil Municipal, par délibération du 20 décembre 2013, avait approuvé le principe d'un fonds de concours avec le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne pour la réalisation des travaux sur la Route Départementale 242.

Au cours de cette séance, il avait été également demandé au Conseil Départemental une subvention dans le cadre de cette opération.

Il convient de compléter les délibérations 203 et 204 du 20 décembre 2013 afin de rectifier d'une part l'intitulé des délibérations en précisant la partie de la voie concernée, soit en l'occurrence la RD 242, et d'autre part, pour prendre en compte la prolongation des travaux effectués et qui se sont déroulés durant la période 2013-2015.

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33  
Pour : 33 / Contre : / Abstentions :  
**Décide :**

**Article 1:** de modifier et compléter les délibérations 203 et 204 en date du 20 décembre 2013 tel que décrit ci-dessus.

**Article 2 . :** De solliciter, auprès de Conseil Départemental, un fonds de concours pour la réfection de la chaussée sur cette portion de voie.

**Article 3. :** De solliciter également du conseil Départemental une subvention pour aménagement et sécurité (bordures, caniveaux) sur ces mêmes travaux.

**Article 4. :** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents (courriers, conventions.....) afférents à ce dossier.

**Article 5. :** D'inscrire ces recettes au BP 2016.

**16 - Travaux sur la RD 442 (2013-2015) modification des délibérations 203 et 204 en date du 20/12/2013 - Rapporteur : M. Asperti**

Le Conseil Municipal, par délibération du 20 décembre 2013, avait également approuvé le principe d'un fonds de concours avec le Conseil Départemental du Lot-et-Garonne pour la réalisation des travaux sur la Route Départementale 442.

Au cours de cette séance, il avait été également demandé au Conseil Départemental une subvention dans le cadre de cette opération.

Il convient de compléter les délibérations 203 et 204 du 20 décembre 2013 afin de rectifier d'une part l'intitulé des délibérations en précisant la partie de la voie concernée, soit en l'occurrence la RD 442, et d'autre part, pour prendre en compte la prolongation des travaux effectués et qui se sont déroulés durant la période 2013-2015.

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33  
Pour : 33 / Contre : / Abstentions :  
**Décide :**

**Article 1 :** de modifier et compléter les délibérations 203 et 204 en date du 20 décembre 2013 tel que décrit ci-dessus.

**Article 2 . :** De solliciter, auprès de Conseil Départemental, un fonds de concours pour la réfection de la chaussée sur cette portion de voie

**Article 3. :** De solliciter également du conseil Départemental une subvention pour aménagement et sécurité (bordures, caniveaux) sur ces mêmes travaux.

**Article 4. :** D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents (courriers, conventions.....) afférents à ce dossier.

**Article 5. :** D'inscrire ces recettes au BP 2016.

**17 - Travaux 2016 sur la RD 242 - Demande d'un fonds de concours au Conseil Départemental et d'une participation financière - Rapporteur : M. Asperti**

Il convient de procéder à des travaux de voirie, sur la RD 242 (avenue Jean-Claude Cayrel, sur la portion de la rue de la Jurade à la RD 442 (rue de Grelot).

Ces travaux comportent une réfection de la chaussée et des aménagements de sécurité (bordures et caniveaux). Le montant estimatif de ces travaux s'élève à un total de **279 763€ H.T.**, celui de la réfection de la chaussée à 157 480 € H.T fait l'objet d'une demande de fonds de concours.

L'aménagement de sécurité (bordures et trottoirs) d'un montant estimatif de **40 860 € HT** fera également l'objet d'une demande de participation financière correspondante à ce type de travaux. Cette participation financière intervient dans la cadre d'une convention relative aux ouvrages publics créés par les communes sur le domaine routier départemental, qui précise également les conditions de délivrance des permissions de voirie.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour : 33 / Contre : / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 :** d'approuver le principe de la réalisation du projet de travaux sur la RD 242 (avenue Jean-Claude Cayrel à la RD 442, sur la portion de la rue de la Jurade à la RD 442 (rue de Grelot).

**Article 2 :** de solliciter le Conseil Départemental dans le cadre d'un fonds de concours pour la réalisation de ces travaux.

**Article 3 :** d'approuver la signature d'une convention relative à des ouvrages publics créés par les communes sur le domaine routier départemental permettant de solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental.

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents (courriers, conventions.....) afférents à ce dossier.

**Article 5 :** d'inscrire ces dépenses et ces recettes au BP 2016.

**18 - Mise en place d'un panneau d'information et de sensibilisation Natura 2000 - Coteaux du Bouduyssou et Plateau de Lascrozes - Participation financière de la Commune - Rapporteur : M.Feuillas**

Il s'agit d'approuver la mise en place d'un partenariat financier avec le Conseil départemental pour la mise en place de panneaux d'information et de sensibilisation sur les sites Natura 2000 de la Commune.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour : 30/ Contre : 3 / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 :** D' approuver la mise en place d'un panneau d'information et de sensibilisation Natura 2000.

**Article 2 :** D' accepter l'aide financière du Département pour la réalisation et la pose du panneau.

**Article 3 :** De ne verser en conséquence au Département qu'une participation de 500€ (soit 44,52% du panneau) en contrepartie de la cession dudit panneau.

**Article 4 :** D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les actes et documents correspondants à ce dossier.

**19 - Signature de conventions avec le SIAAV relative aux travaux d'eaux pluviales réalisés sur la commune pour l'année 2016 - Rapporteur : M. Asperti**

L'assemblée délibérante du SIAAV par délibération en date du 18 Novembre 2014 a décidé la mise en place du service de gestion des eaux pluviales. Le financement des travaux d'eaux pluviales réalisés sur chaque commune adhérente au SIAAV est à la charge de la dite commune. Par délibération du 10 mars dernier, le Conseil Municipal avait approuvé la signature d'une convention avec la SIAAV portant sur des travaux réalisés en 2015, rue des Basques.

**Considérant** que l'ensemble de ces travaux pour l'année 2016 ne peuvent pas faire l'objet d'une programmation compte tenu du caractère d'urgence des interventions, il est proposé, d'adopter une délibération cadre autorisant le Maire ou son représentant légal à signer les conventions et documents afférents à ces opérations.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour : 33 / Contre : / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 :** d'approuver le principe de mise en place de conventions types avec le SIAAV sur les travaux d'eaux pluviales réalisés sur la commune.

**Article 2 :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents afférents à ce type de travaux entre le SIAAV et la commune de Villeneuve-sur-Lot.

**Article 3 :** de créer une ligne budgétaire sur le bp 2016 pour y inscrire les dépenses financières des travaux d'eaux pluviales.

**Article 4 :** de présenter au conseil municipal un bilan annuel de ces travaux pour l'année 2016.

**Direction de la Sécurité, de la Prévention et de la Tranquillité Publiques :**

**20 - Création de tarifs de la régie du droit de places - Marché du Mardi - Rapporteur : M. Ladrech**

Suite au déplacement du marché du mardi, il convient de définir de nouveaux tarifs de droits de place

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 29 / Représentés : 4 / Suffrage Exprimés : 33

Pour : 31 / Contre : 2 / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 :** d'approuver et de valider les nouveaux tarifs appliqués aux marchés comme suit :

**Produits alimentaires, hors fruits et légumes:**

**Halle:**

Abonnement le samedi: 19,50€ le ml/trim + 15,50€ électricité

**Place de Libération:**

Abonnement le mardi: 13,00€ le ml/trim + 15,50€ électricité

Abonnés le ml supplémentaire et non abonnés: 2€ le ml/ marché

**Fruits et légumes:**

**Place Lafayette:**

Abonnement annuel le samedi 40€ le ml

Abonnés le ml supplémentaire et non abonnés: 2€ le ml/marché

**Place ce la Libération:**

Abonnement annuel le mardi 30€ le m

Abonnement trimestriel le mardi 15€ le ml

Abonnés le ml supplémentaire et non abonnés 2€ le ml/ marché

**Article 2 :** d'inscrire les recettes correspondantes sur le budget de la Commune.

**Article 3 :** de considérer que ces tarifs seront applicables à compter du 04 avril 2016.

La séance s'est achevée à 21 H 50.

La Conseillère Municipale,  
Secrétaire de Séance,

**Farah HAMIDANI**

